

origine : INSTITUT DE L'ELEVAGE	<i>Base commune aux référentiels de certification de produits viande qui impliquent les élevages de bovins</i>	Réf : ENREG 05
		Rev : 1
	Liste des fabricants d'aliments composés référencés - mode d'emploi -	12/10/1998

Cette fiche est établie par l'organisme chargé de la qualification des élevages ; il la met à jour à chaque changement qui touche aux informations des colonnes ① et ③.

Un fabricant d'aliment doit être référencé dès lors qu'il fournit aux éleveurs un aliment issu du mélange d'**au moins 2 matières premières simples** (exemple : céréales + tourteaux).

La colonne ③ est renseignée à partir des informations :

- aliment composé
- condiments minéraux et vitaminés (CMV)

si possible complétées du nom des marques de produits pour lesquelles le fabricant est référencé comme fournisseur d'aliments composés destinés aux bovins.

Un fabricant n'est inscrit sur la liste qu'après avoir été dûment référencé par l'organisme chargé de la qualification des élevages selon la procédure définie.

Cette liste est portée à la connaissance de tous les éleveurs concernés par la démarche de qualification, par l'organisme chargé de leur qualification.

Références de l'organisme	Qualification des élevages de bovins	N° de réf. :
		Référence de l'élevage Nom : Adresse :
Rédigée par (nom et visa) :	Liste des fabricants d'aliments composés référencés	Date création :
		Date révision :

Nom et coordonnées du fabricant ①	Nom de la personne responsable des fabrications ②	Nature des produits concernés * ③

★ 2 renseignements possibles :

- « aliments composés » (sous entendu : mélange d'au moins 2 aliments simples)
- CMV (compléments minéraux et vitaminés).